



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 13 OCTOBRE 2016

Le Conseil d'Etablissement a été convoqué par courrier en date du 3 octobre 2016.

**Présents** (14/20) : M. Lassaux ; M. Alfonsi ; M. Rocque ; M. Malara ; Mme Bréard ; Mme Manciaux ; M. Hamadi ; M. Bourdillat ; Mme Couloubaly ; M. Rignol ; Mme Vernier Delpy ; M. Zarouali ; M. Maraite ; Mme Bourdillat Nejatt.

**Votants** : 13/14 présents

Le quorum étant atteint, M. Lassaux ouvre la séance à 18h12.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Vernier Delpy, représentante des personnels, suppléante de M. Perpoil.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 juin 2016 ;
2. Bilan de la rentrée 2016 ;
3. Information sur le déroulement des élections 2016 ;
4. Information sur le PFCP 2016/2017 ;
5. Information sur les actions du projet d'établissement ;
6. Affaires financières : BR3 ;
7. Carte des emplois pour la rentrée 2017 ;
8. Activités de l'Association sportive ;
9. Point sur les travaux ;
10. Questions diverses.

**Secrétaire de séance**

**Président**

**Gisèle VERNIER DELPY**

**Bruno LASSAUX**



## 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 juin 2016

Le proviseur s'excuse de l'envoi tardif du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 juin 2016, envoyé le matin du 13 octobre 2016, jour de la tenue du présent conseil, aux membres y siégeant et propose d'en reporter l'approbation afin qu'ils disposent du temps nécessaire pour en prendre connaissance. M. Zarouali dit qu'il serait préférable qu'il en soit ainsi, M. Lassaux confirme alors le report de l'approbation au prochain CE.

## 2. Bilan de rentrée 2016

### Les effectifs

M. Lassaux dresse le bilan de la rentrée scolaire 2016. En termes d'effectifs, il exprime sa satisfaction quant à la hausse du taux de remplissage (50 élèves supplémentaires en comparaison à la rentrée 2015 à structure constante).

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée	Total	%
Français	44	132	103	65	344	35%
Nationaux	44	186	172	156	558	56%
Tiers	7	32	32	18	89	9%
Total	95	350	307	239	991	

### Effectifs à la rentrée 2016

M. Rocque confirme que ces augmentations génèrent des recettes supplémentaires pour l'établissement et que ces chiffres représentent naturellement une amélioration notable en termes comptables.

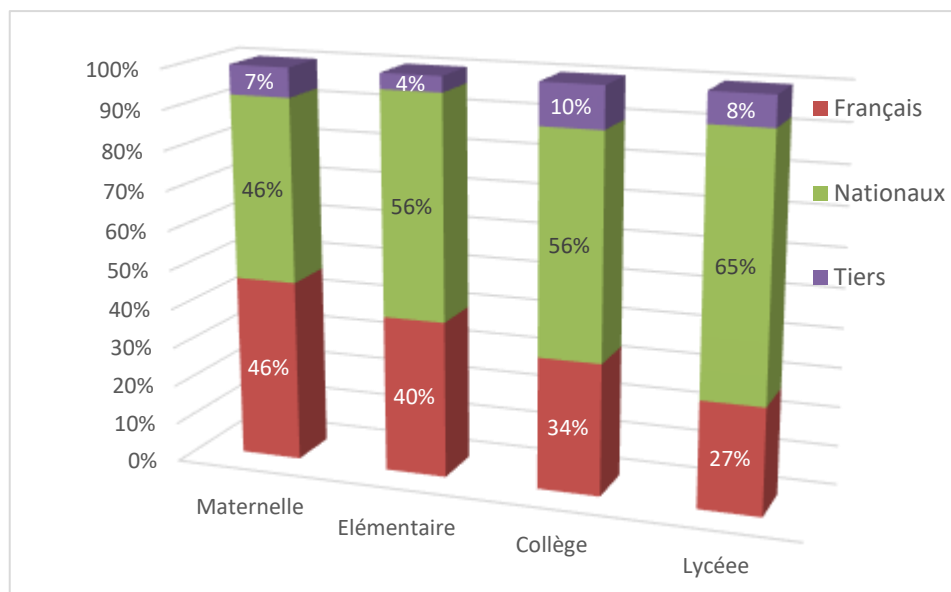
M. Lassaux précise que le seuil critique n'est pas atteint sur plusieurs divisions, exception faite de certaines classes du premier degré dont ledit seuil est fixé à 26 élèves. Il rappelle néanmoins que le calcul de ce seuil est une moyenne sur l'ensemble des classes de l'établissement.

M. Bourdillat, en qualité de représentant des parents d'élèves, demande à la direction si des classes supplémentaires ont été créées cette année 2016-2017.



Evolution des effectifs sur les 10 dernières années

M. Lassaux explique que le Lycée a procédé à des créations de classes dans le passé, mais que la capacité d'accueil en cette rentrée 2016, en termes de bâtiments, ne permettait pas de l'envisager. Il ajoute qu'à partir de la rentrée 2017, après achèvement des travaux de construction des nouveaux locaux de l'établissement, une augmentation notable du nombre de salles et donc de classes sera possible et que l'établissement projette une augmentation approximative de 80 à 100 élèves sur une période de 3 ans, pour atteindre le chiffre de 1100.

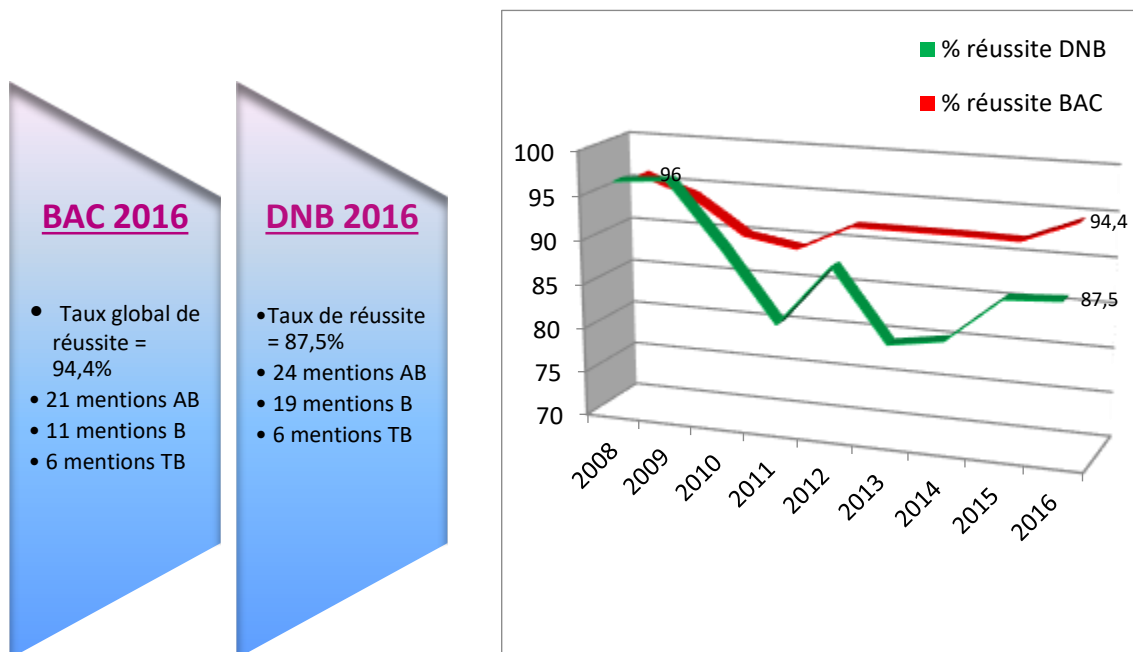


Répartition des élèves par niveau et par nationalité.



M. Lassaux souligne l'augmentation régulière depuis dix ans du nombre d'élèves inscrits (de 774 à 991) et souligne que ce chiffre s'explique par la création de nouvelles classes au Premier degré élémentaire. Tant le lycée que le collège voit leur nombre d'élèves scolarisés augmenter aussi, parmi lesquels 35% de Français, 55% de Mauritaniens et 10 % de nationalités autres.

### Résultats aux examens



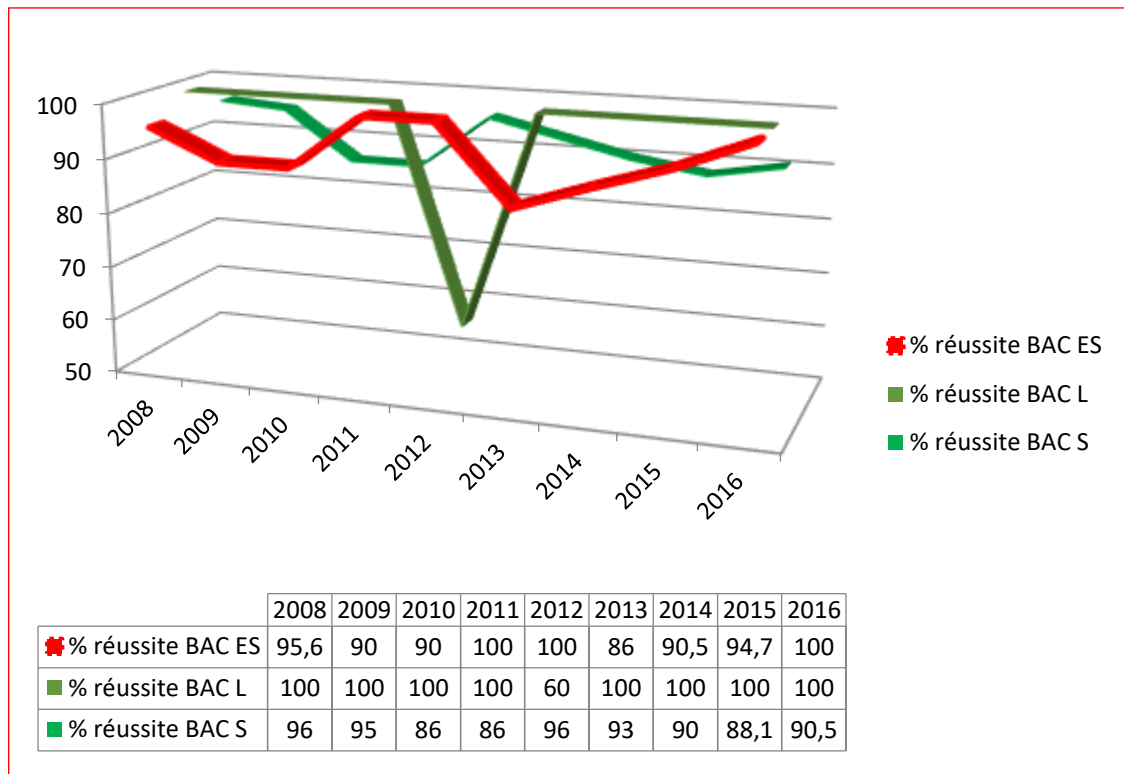
Résultats 2016

Evolution des résultats aux examens

M. Lassaux exprime sa satisfaction quant aux résultats de la session 2016 ; 94,4 % de réussite au Baccalauréat à la session 2016, taux en hausse, et 87,5 % au DNB, taux stable au regard des résultats de la session 2015. Il souligne ensuite les tendances sur les années précédentes sur une période de 10 ans ; taux de réussite en baisse de 2000 à 2007 puis en hausse de 2007 à 2016 tant pour le Baccalauréat que pour le DNB.

Il indique que le taux de réussite dans le réseau AEFÉ s'élève à 92 % sur la zone Afrique ; le taux du Lycée Théodore Monod est donc de deux points supérieur, ainsi que le taux de mentions. Il note plus précisément que la filière littéraire enregistre un taux de 100% de réussite à la session 2016, que le taux de réussite de la filière ES est en augmentation pour la quatrième année consécutive, mais qu'il déplore que ce même taux est en baisse depuis 2012 dans la filière Scientifique.

Il ajoute que le projet d'établissement en cours de rédaction a vocation à améliorer ces résultats.



### Les projets APP

M. Lassaux aborde le sujet des Actions pédagogiques pilotes ; sur les 4 projets présentés, 3 ont été validés et ont fait l'objet d'une subvention de la part de l'AEFE, à savoir :

- L'APP *concours Plaidoiries*, bien qu'il ne se soit vu allouer qu'une aide s'élevant à 200 Euros. M. Rocque, en sa qualité de Directeur des Affaires financières précise que le projet est cofinancé par le Lycée. M. Lassaux rappelle que ce projet a vocation à mettre en place un partenariat avec des établissements publics mauritaniens dans le cadre d'une coopération éducative.
- L'APP *L'Afrique du grand Ouest fait son cinéma*, en partenariat avec les lycées français de Dakar et de Conakry. M. Lassaux et M. Rignol évoquent le palmarès honorable obtenu par le Lycée français de Nouakchott dans ce concours inter-établissements les années précédentes.
- L'APP *Fête de la Science*. M. Lassaux souligne que cette APP concerne toutes les divisions du Second degré.

Il informe les membres du conseil que le projet d'APP n'ayant pas été retenu est le projet de *Web Radio*. Il signale qu'il s'agit d'un projet de zone et que l'Institut français de Nouakchott peut être un partenaire dans l'avenir pour le mener à bien. M. Malara, en sa qualité de Conseiller de Coopération et d'Action culturelle et de directeur de l'IFM, abonde en ce sens et assure que l'Institut est ouvert volontiers à tout projet à l'initiative du Lycée français, celui de *Web Radio* ou tout autre projet. Il qualifie l'Institut de partenaire et d'outil. Il félicite vivement le dynamisme de l'équipe éducative de l'établissement, dont témoignent le nombre et la qualité des projets d'APP. Il demande une précision quant aux classes concernées par ces actions.



M. Lassaux explique qu'elles concernent les classes de Première et de Seconde pour le *Concours de plaidoiries*, les classes de Seconde pour le projet de *L'Afrique du Grand Ouest fait son cinéma* et toutes les classes de collèges et de lycée pour la *Fête des sciences*. Mme Couloubaly signale qu'il apparaît intéressant d'élargir cette dernière action aux classes du Premier degré.

### Les personnels

M. Lassaux débute en indiquant qu'il y a eu de nombreux changements dans les équipes. Il cite tous les nouveaux personnels administratifs et enseignants, dans le premier degré, puis dans le second degré, en contrat d'expatrié, de résident et de contrat de droit local, puis les deux nouveaux volontaires du Service civique. Il exprime sa satisfaction quant au fait que ces deux derniers postes soient pourvus cette année scolaire et explique les raisons administratives qui avaient empêché leur recrutement l'année précédente (attente de validation d'une demande d'agrément pour l'emploi de VSC par l'AEFE).

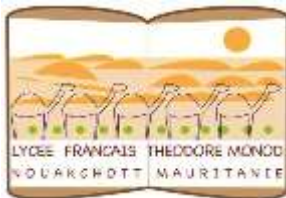
M. Lassaux revient sur la liste des nouveaux personnels enseignants recrutés en contrat de droit local, et ajoute le nom de M. Diagana, professeur de Technologie, qui ne figure pas sur la liste projetée.

M. Zeraoui demande si une commission s'est tenue pour procéder au recrutement de ce dernier personnel. M. Lassaux répond que non mais que ce recrutement s'était fait avec l'aval des membres de la CCPLA et de son président. Ce recrutement sera régularisé lors de la prochaine CCPLA.

M. Zeraoui reprend sa question et demande de préciser si le recrutement des personnels en contrat de droit local est soumis au vote d'une commission comme le recrutement des personnels enseignants en contrat résident. M. Lassaux évoque le caractère exceptionnel du recrutement de ce personnel enseignant en invoquant la démission très tardive à la rentrée de l'enseignant dont il a pris le poste en charge. M. Malara intervient pour préciser que la procédure réglementaire a fait l'objet de ce qu'il qualifie de légère entorse et souligne que celle-ci a pour objectif la bonne gestion plutôt que le respect littéral de la procédure, le but étant de ne pas perdre de temps et ajoute que peu de candidats s'étaient présentés.

M. Hamady, en sa qualité de représentant des parents d'élèves, demande de préciser la durée du remplacement effectué par Mme Al Nabhani (congé maternité de Mme Kanga Mensah). M. Lassaux, Mme Bréard et Mme Manciaux à tour de rôle évoquent plusieurs dates dans le courant du mois de décembre, sans avancer de date avec certitude.

	EXPATRIÉS	RÉSIDENTS	RECRUTES LOCAUX
Primaire	0	14	10
Secondaire	7	15	19
<b>TOTAL ENSEIGNANTS</b>	<b>7</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
Administration et Direction	4		6
Vie scolaire			5
ATOSS			21
<b>TOTAL NON ENSEIGNANTS</b>	<b>4</b>		<b>32</b>
<b>TOTAL LFTM</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>61</b>
<b>AUTRES PERSONNELS</b>	1 VI (service immobilier) 2 VSC		



M. Lassaux rappelle les trois types de contrat de travail pouvant être conclus avec les personnels enseignants, les personnels d'administration, des personnels assimilés ATOS, des personnels de Vie scolaire et expose les chiffres des types de contrat par catégorie de personnels.

Il explique que le poste d'expatrié au Premier degré pourvu l'an dernier par M. Macquart a été supprimé par l'AEFE. Il précise que les deux postes en contrat résident n'ayant été pourvus cette année scolaire (en raison des refus de détachement des personnels titulaires ayant candidaté et ayant été choisi par la commission) l'ont été par des personnels en contrat de droit local. Ces 2 postes devraient être maintenus par l'AEFE à la rentrée 2017 en contrat résident, ce qui constitue, si cela est confirmé, un motif de satisfaction.

M. Lassaux ajoute à cette liste de personnels les deux volontaires du Service civique et souligne que le nombre total de personnels s'élève à 103, auxquels s'ajoutent d'autres personnels ne bénéficiant pas des trois types de contrats cités précédemment (contrats de services externalisés).

M. Hamady, en sa qualité de représentant des parents d'élèves, indique que le critère de quantité ne doit pas seul présider au recrutement, qu'il convient d'y privilégier la qualité. M. Lassaux répond que le lycée français de Nouakchott est plutôt "bien loti" de ce point de vue (77% de titulaires au premier degré et 54% au second degré), comparativement aux moyennes mondiales de l'AEFE.

M. Lassaux conclue ce bilan en qualifiant cette rentrée 2016 de sereine ; il informe que tous les enseignants de l'établissement étaient présents lors de la rentrée et fait remarquer que les désagréments dus aux dysfonctionnements électriques, comme les arrêts des blocs de climatisations dans les salles de classes, étaient fortement diminués grâce aux nouvelles installations électriques dont les travaux ont été menés à l'automne dernier ; il insiste en précisant que les petits soucis de cette rentrée 2016 sont sans commune mesure avec ceux des années précédentes.

### 3. Information sur le déroulement des élections 2016

M. Lassaux rappelle aux membres que la semaine en cours lors de la tenue du présent CE est une semaine électorale et que la semaine suivante le sera aussi.

ELECTIONS	Résultats
Elections des délégués de classes (collège, lycée)	10 au 14 octobre 2016
Election du nouveau CVL	Mercredi 19 octobre 2016
Election des représentants des élèves au conseil d'établissement	Vendredi 21 octobre 2016
	<ul style="list-style-type: none"><li>15 parents au Conseil d'école</li></ul>



Elections des représentants parents d'élèves au conseil d'école et au conseil d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 parents au conseil d'établissement : M. Limam, M. Maraite et M. Hamady (suppléants : M. Lemrabott, M. Dide et Mme Beauvois)</li> </ul>
Elections des représentants des personnels au conseil d'établissement	Non enseignants : M. Gandega (suppléante : Mme Manciaux)
	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré : Mme Grimaud et M. Rogier (Suppléants : Mme Couloubaly et M. Dubois)
	Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré : M. Yahiaoui et M. Zarouali (Suppléants : respectivement M. Rignol et M. Chaieb)

M. Lassaux aborde les taux de participations aux différents scrutins. Il regrette le taux de participation très faible des parents d'élèves, mais relativise l'enjeu en précisant qu'il n'y avait qu'une seule liste APELF pour chacune des 2 élections. Les résultats sont les suivants :

- 162 votants pour 1100 inscrits pour l'élection au conseil d'établissement, soit un taux de participation de 14,7 % ;
- 132 votants sur 619 inscrits pour le conseil d'école, soit un taux moins décevant mais faible également de 21,3 %.

M. Lassaux cite les nouveaux représentants du personnel non enseignants, puis des personnels enseignants. Il précise que deux listes étaient soumises au vote du collège électoral du Second degré et souligne les résultats de l'un et l'autre : 70 % des votes pour la liste SNES et 30 % des votes pour la liste "Agir ensemble" ; chacune des listes obtient un siège. Il n'y avait qu'une seule liste pour les 2 autres collèges (personnels enseignant du 1<sup>er</sup> degré et personnels non enseignants).

Concernant l'élection des représentants des personnels, et donnant suite à une question soulevée par M. Zarouali, représentant des personnels, M. Lassaux rappelle que le mode de scrutin d'élection des représentants des personnels enseignants n'a pas changé, mais que chaque degré dispose cette année d'un représentant, contrairement à l'élection 2015-2016, en raison d'une hausse du nombre de cette catégorie de personnels, obligeant statutairement à organiser un collège électoral supplémentaire, l'un pour élire des représentants des personnels enseignants du Premier degré, et l'autre pour élire des représentants des personnels enseignants du Second degré (contre un seul collège électoral commun à ces deux degrés l'an dernier).

M. Zarouali demande pourquoi cette liste du premier degré n'existait pas l'année précédente. M. Lassaux rappelle la composition des différents corps électoraux pour préciser sa réponse et réitère que chaque collège électoral parmi les enseignants dispose de 2 sièges. M. Malara intervient en qualité de Conseiller de Coopération et d'Action culturelle pour approuver le fait que les deux degrés soient représentés dans les instances de l'établissement. Il considère ce changement comme propre à instaurer plus de parité et qualifie cette répartition des sièges de "bonne répartition".

#### 4. Information sur le PFCP 2016/2017

M. Lassaux précise aux membres du conseil que l'appellation PFCP est nouvelle et remplace l'ancien PRF, sans en changer la teneur ou le fonctionnement.





Il rappelle les étapes de la procédure d'inscription au plan de formation : les enseignants se préinscrivent, la date butoir ayant été fixée cette année au 23 septembre 2016, en faisant un choix parmi une liste de formations. Il précise que 91 demandes ont été formulées cette année.

La cellule de formation interne à l'établissement se réunit ensuite et établit une liste de priorités, c'est-à-dire qu'elle procède nécessairement à des choix. M. Lassaux précise que toutes les demandes ne peuvent être satisfaites dans le courant d'une même année scolaire. Les résultats sont ensuite remontés à l'établissement mutualisateur de Dakar qui valide ou invalide les préinscriptions priorisées par la cellule de formation. Ces procédures se poursuivent par une phase d'ajustement, l'établissement mutualisateur peut signaler que des places sont encore disponibles pour certaines formations, l'établissement pouvant procéder à des réajustements.

M. Lassaux explique que le chef d'établissement doit prioriser les demandes de formations, en précisant que l'une des règles que s'est fixée la cellule est qu'un seul enseignant du Premier degré parte en formation sur une période donnée, car ce degré ne dispose que d'un seul enseignant remplaçant. Au second degré, pour une même formation, une seule personne est désignée par la cellule comme en *priorité élevée*, une seule en *priorité moyenne* et les autres en *priorité basse*.

M. Zarouali demande quelle formation aura lieu la semaine suivant la tenue du présent conseil, et précise sa question, demande qui est Mme Cheibany et à quelle formation elle assistera. M. Rignol, en sa qualité de représentant des personnels enseignants, intervient pour répondre ; cette enseignante est Mme Lecoeur (nom patronymique) et assistera à la formation *L'éducation aux médias*.

M Lassaux indique que le but de la cellule est que le plus grand nombre d'enseignants puissent partir en formation.

M. Malara demande si certains enseignants ne souhaitent pas en bénéficier. Mme Bréard et M. Lassaux répondent que c'est un cas de figure rare.

M. Bourdillat, en sa qualité de représentant des parents d'élèves, demande qui finance ces formations.

M. Lassaux explique que le Lycée y participe financièrement à hauteur de 1% de sa masse salariale, qu'il verse à l'établissement mutualisateur. Il ajoute qu'aux alentours du 10 décembre la cellule de formation du Lycée se réunira à nouveau pour proposer des formations qui seront présentées au prochain séminaire des directeurs et des chefs d'établissement.

## 5. Information sur les actions du projet d'établissement

M. Lassaux aborde ensuite le sujet des Actions du projet d'établissement. Il précise que ces actions sont financées directement par l'établissement tandis que les actions pédagogiques pilotes sont co-financées par l'AEFE. Il précise que 35 actions ont été présentées par la communauté enseignante en lien avec le projet d'établissement.

	Projets 2nd degré	Porteur(s) du projet
1	Ciné club	A. Maillard, F. Bouzouane
2	Atelier théâtre collège	C. Zeidane
3	Découverte théâtre	C. Zeidane
4	Club théâtre lycée	A. Maillard, F. Bouzouane
5	Collège au cinéma - Lycée au cinéma	A. Maillard, A. Pons
6	Rencontres littéraires	A. Maillard, A. Pons
7	Organisation de débats scientifiques et politiques	L. Ould Ely



8	Centenaire de la 1ère guerre mondiale en Afrique noire	R. Rignol
9	Concours plaidoeries (APP)	R. Rignol, A. Ould Valli
10	Journal du lycée	A. Maillard, M. Alonso, F. Bernard
11	Big challenge	S. Melchior-Oumar
12	"English Music Club"	L. Lindsay
13	Journées des sciences	E. Gyorffy
14	Concours maths	C. Lainé
15	Tournoi lycéens interclasses multisports	A. Capot, B. Chalumeau, C. Filipponi
16	Rencontres sportives CM2/6ème	A. Capot, B. Chalumeau, C. Filipponi
17	Cross du LFTM	A. Capot, B. Chalumeau, C. Filipponi
18	Soutien natation	A. Capot, B. Chalumeau, C. Filipponi
19	Temps et matière (chantier lycée)	F. Bouzouane
20	Chorale	L. Kane
21	Concours Nationale de la Résistance et de la Déportation	M. Rignol, Mme Ould Ely
22	Préparation à l'épreuve orale de Science Po	A. Maillard, A. Matach, R. Rignol
23	Fête des cultures	PP. Alfonsi
24	Semaine de la citoyenneté	F. Ghoul, PP. Alfonsi

	Projets 1er degré	Porteur(s) du projet
1	La grande lessive (4ème édition)	I. Caniga
2	On écrit sur les murs	M.C. Viossat, E. Caron, G. Rogier
3	Astronomie	F. Beauchamp
4	La petite balle jaune	E. Caron
5	Danse à l'école maternelle	C. Simorre, C. Poriau, M. Lemoine
6	Printemps des poètes	E. Bréard
7	Ciné classe	G. Rogier
8	Les savanturiers du cerveau	N. Couloubaly
9	Relaxation	A. Mercé, P. Fabre
10	Le conseil des élèves	E. Bréard
11	Vivre ensemble à partir des contes mauritaniens	E. Bréard

*Actions menées dans le cadre du projet d'établissement (année scolaire 2016/2017)*

Concernant le soutien natation, M. Lassaux précise que la piscine de l'Etat-major de la Gendarmerie n'est actuellement pas opérationnelle en raison d'une panne de pompe, l'eau du bassin est verte et que les projets organisés autour de cette installation sont suspendus.

M. Malara et M. Maraitte interviennent pour demander si une autre installation est disponible dans la ville, M. Lassaux répond que l'établissement a déjà fait cette recherche, mais que les autres bassins ne sont pas en conformité avec les normes de sécurité exigées par l'établissement ou n'ont pas les dimensions nécessaires à l'exercice de la natation. Il précise que les activités en lien avec cette installation sont suspendues depuis déjà deux semaines et que par voie de conséquence l'établissement suspendra les paiements versés au titre de la location de cette installation. Il conclue en rappelant que la Fondation des Amis du lycée français, à travers son président M. Najjar, a exprimé son souhait d'équiper le Lycée d'une piscine.



## 6. Carte des emplois pour la rentrée 2017

M. Lassaux débute en informant les membres du conseil que l'établissement a demandé à l'ensemble des personnels de l'informer de leurs intentions pour la rentrée 2017. Il présente ensuite les listes des postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2017.

### Postes vacants

- M. LASSAUX
- Mme MANCIAUX
- Mme CANIGA
- M. BEAUCHAMP
- Mme DEFEZ GOMEZ
- M. GRENIER
- M. RIGNOL

### Postes susceptibles d'être vacants

- Mme CARON
- M. CARON
- Mme CATY
- Mme COULOUBALY
- Mme DUBOIS
- M. DUBOIS
- Mme GRIMAUD
- Mme MERCE
- M. CAPOT
- M. FILIPPONI
- M. PETITGENET
- MME VERNIER DELPY
- M. YAHIAOUI

M. Lassaux explique que les postes pouvant dès à présent être considérés vacants correspondent à des fins de contrats (expatriés) ou à un choix délibéré d'agents qui souhaitent partir, quel que soit leur statut.

M. Zarouali demande de préciser le délai en vigueur pour qu'un enseignant communique son intention de demander une affectation à l'établissement. M. Lassaux précise que cette date est fixée par l'AEFE en novembre ou décembre mais qu'il apparaît utile de l'annoncer auparavant aux membres du conseil d'établissement.

M. Lassaux explique que l'établissement prévoit la création d'une classe supplémentaire au Premier degré à la rentrée 2017. Il explique les raisons qui ont motivé cette décision : la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil, avec le choix porté sur la création d'une classe sur le niveau élémentaire, car la création d'une classe de Prélémentaire supposerait la création conjointe d'un poste d'ASEM, en plus du poste d'enseignant. Il indique que le niveau précis pour la création de cette nouvelle division n'est pas encore déterminé. Il propose **la création d'un poste de professeur des écoles résident** qui sera soumis à l'Agence.

Cette proposition est soumise aux membres du conseil : 0 non, 0 abstention, 13 oui.

## 7. Activités de l'Association sportive

M. Lassaux expose les chiffres relatifs à l'AS du Lycée. Il exprime sa satisfaction face au dynamisme des personnels engagés dans l'Association. Il précise que le plateau sportif a un taux d'occupation optimal (8 h 00 - 20 h 00 du lundi au vendredi, occupation aussi en weekend), ce qui donne pleinement satisfaction. Il précise que l'activité de karaté n'a pas été reconduite car l'établissement n'a pas trouvé de professeur en cette rentrée pour cette activité, mais qu'elle a été remplacée par du judo. Il indique qu'une nouvelle activité est proposée par l'AS : la *Break danse*.

Toutes ces activités et un premier bilan sont présentés dans le tableau suivant.



### Les activités proposées cette année

Collège	Primaire
<ul style="list-style-type: none"><li>• Foot</li><li>• Basket</li><li>• Tennis</li><li>• Roller</li><li>• Badminton</li><li>• Multisports</li><li>• Escalade</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Baby-gym</li><li>• Gym – Lutte – Escalade</li><li>• Judo</li><li>• Foot</li><li>• Roller</li><li>• Mini tennis</li><li>• Danse</li><li>• Basket</li><li>• Break dance</li><li>• Multiactivités CP</li></ul>

### Bilan des inscriptions

- Environ 550 inscriptions à jour
- 11 animateurs
- 35 créneaux hebdomadaires animés soit environ 50 heures par semaine pendant 26 semaines.
- 17 activités

## 8. Point sur les travaux

M. Lassaux exprime sa satisfaction quant à l'avancée des travaux. Il annonce aux membres du conseil que la tranche conditionnelle des travaux (nouveau CDI et nouvelle administration) a été affermie grâce au financement de l'AEFE et en exprime sa satisfaction.

Il indique que l'entreprise en charge des travaux confirme le délai global annoncé initialement de 10 mois, laissant projeter comme date théorique de fin des travaux la fin du mois de mars ou début avril 2017. M. Lassaux précise néanmoins qu'un léger retard a été pris en raison de la fête de Tabaski.

Il qualifie l'entreprise de réactive ; en effet, suite à une récente mission immobilière il y a quelques jours, l'entreprise a su réagir et tenir compte des recommandations et des instructions formulées par l'architecte et le responsable immobilier de l'AEFE. Il rappelle à cet égard que la présence du volontaire international du service immobilier dans notre établissement est d'une grande aide et d'une grande utilité.

Il signale que la date théorique des travaux offre une marge de manœuvre suffisante pour s'assurer que les élèves pourront commencer à y étudier à la rentrée de septembre 2017 et indique qu'il est même envisageable que la session des examens 2017 puisse s'y dérouler.

Mme Couloubaly, en sa qualité de représentante des personnels enseignants, demande des précisions sur l'avancée des petits travaux, comme par exemple, la plantation d'arbres dans la cour d'école, en précisant que les zones d'ombre sont insuffisantes depuis que les arbres existants ont été coupés.

M. Lassaux rappelle que ce sont des raisons sécuritaires qui ont motivé la coupe des arbres (risques de chutes de branchages les jours ventés). Il est "prévu" de planter d'autres essences.



M. Rocque intervient pour préciser qu'un pépiniériste a déjà été choisi et assure que les demandes des enseignants seront écoutées quant au choix des essences à planter.

M. Maraite, en sa qualité de représentant des parents d'élèves, intervient pour demander s'il est envisageable d'élargir la zone d'abord de l'établissement du côté de la porte principale. Il demande notamment si la Coopération chinoise, dont les bâtiments font face à l'établissement, a été contactée pour évoquer le problème du manque d'espace ou la Communauté urbaine de Nouakchott pour ce qui est de l'espace public situé entre la boutique *Bana Rose* et la zone d'entrée du Lycée. Mme Couloubaly alerte le conseil sur le problème sécuritaire dans cette zone lors des moments de grandes affluences, à la sortie des classes. M. Lassaux explique que la Coopération chinoise ne dispose que d'un accès à ses bâtiments et qu'il s'avère impossible de le déplacer et affirme que le Lycée a formulé à plusieurs reprises des demandes auprès des autorités mauritaniennes afin de disposer d'agents de police dans la zone publique pour réguler le trafic et assurer la sécurité des enfants, mais que cette demande n'a pas reçu de réponse favorable jusqu'à présent.

Mme Couloubaly évoque la nécessité de transmettre une information de façon officielle aux parents d'élèves pour les sensibiliser aux dangers évoqués et leur demander instamment d'observer un comportement prudent au volant aux abords de l'établissement. M. Lassaux y répond favorablement.

### 9. Affaires financières, le BR3

M. Rocque, en sa qualité de Directeur des Affaires financières, rappelle la définition du "budget rectificatif". Ils sont au nombre de 3 et sont à présenter au CE.

Le premier BR, de février 2016, ne supposait qu'une simple validation du montant des AE – autorisations d'emploi – consacrés au projet immobilier.

Le deuxième BR, datant d'avril 2016, portait sur une modification des prévisions de recettes (correction à la hausse des recettes issues des frais de scolarité) et des CP – crédits de paiement : au niveau de l'enveloppe « personnel » (coûts liés à la création d'un poste de recruté local PE suite à la suppression du poste d'expatrié de M. Macquart, prévision du recrutement de 5 personnels résidents à recrutement différé, indemnités de départ en retraite de deux personnels, un agent et un professeur), au niveau de l'enveloppe « fonctionnement » (correction à la hausse des CP relatifs aux participations AEFÉ remboursement HSA et participation financière complémentaire ; création de la sous-destination participation à la dématérialisation du bac, augmentation des crédits sur les sous-destinations « viabilisation » et « entretien »...) et au niveau de l'enveloppe « investissement » (CP supplémentaires liés à la migration du logiciel de paye vers une nouvelle version, et surtout prise en compte des ajustements relatifs au mode de financement du projet immobilier : transfert des CP de la ligne « participation à la rémunération des résidents » vers la ligne « travaux » : soit 234 270 463 MRO).

Le troisième budget rectificatif, datant de septembre 2016, présenté aux membres du conseil porte sur les recettes :

- recettes supplémentaires générées par la hausse du nombre d'élèves depuis la rentrée de septembre,
- dépenses minorées dans l'enveloppe « personnel » (surestimation des dépenses de personnel, abandon des postes de volontaires du Service civique pour l'année scolaire 2015/16),
- dépenses minorées dans l'enveloppe « fonctionnement » (abandon du traitement budgétaire des exonérations en mode GBCP notamment),



- dépenses minorées dans l'enveloppe « investissement » : les premières factures liées au projet immobilier sont prises en charge par l'AEFE dans le cadre du plan de co-financement du projet, donc – 177 millions MRO pour la participation du lycée.

## 10. Questions diverses

M. Lassaux commence par répondre aux questions diverses soulevées par les parents d'élèves.

La première question porte sur la communication entre l'établissement et les parents d'élèves. M. Lassaux explique que la partie consacrée à la correspondance avec la famille dans le carnet de liaison a été augmentée. Il ajoute que les courriels représentent un autre mode de communication de l'établissement avec les parents et que le site internet du LFTM a vocation à faciliter aussi les échanges d'informations.

En sa qualité de parent d'élève, M. Maraité évoque le déroulement de la journée de rentrée des classes. Il exprime son regret quant au manque d'enthousiasme et d'accueil de l'établissement ce jour-là et suggère qu'il soit l'occasion pour les parents de rencontrer la communauté éducative dans l'enceinte du Lycée. M. Lassaux exprime sa compréhension face à une telle demande, pour autant il rappelle que des contraintes d'ordre sécuritaire imposent des règles strictes de contrôle aux entrées et d'accès à l'établissement.

La deuxième question porte sur la suppression de l'heure d'éducation sportive pour les élèves du Premier degré. M. Maraité intervient pour déplorer que certains élèves aient rapporté à leurs parents qu'ils avaient été privés de cet enseignement à titre de punition. Mme Couloubaly rassure les représentants des parents en expliquant qu'il s'agit certainement d'une mauvaise interprétation des enfants ; un professeur peut être amené à annuler cette activité en raison des fortes chaleurs, il peut éventuellement être amené à rebrousser chemin en cours vers le plateau sportif si les élèves en raison d'une agitation passagère peuvent être amenés à avoir des comportements jugés dangereux (courir au lieu de se déplacer calmement vers les installations sportives) mais qu'en aucun cas, ils ne sont ni ne doivent être privés de l'exercice d'une activité sportive. Mme Bréard, en sa qualité de Directrice d'école, intervient pour abonder en ce sens et assurer qu'une telle suppression ne serait pas en conformité avec les textes. Suite à une question posée par les représentants des parents d'élèves concernant l'aptitude des professeurs des écoles à encadrer des pratiques sportives, Mme Couloubaly explique que la formation des professeurs comprend l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

Une troisième question concerne l'hygiène, question largement évoquée dans les conseils d'école et d'établissement précédents.

Mme Couloubaly, en sa qualité de représentante des personnels, expose ensuite le problème du coût des manuels scolaires et souligne que la réforme engagée par le Ministère au collège laisse entrevoir des frais de rentrée très onéreux. Elle demande si une solution peut y être apportée. M. Lassaux rappelle le bilan négatif de la gestion des manuels scolaires il y a plusieurs années et suggère qu'une telle solution ne soit pas envisagée, du moins dans les modalités choisies à l'époque. M. Alfonsi, proviseur adjoint, et suite à une suggestion faite par Mme Couloubaly, intervient pour rappeler que si le Lycée s'engage dans l'achat de livre pour fonctionner sur le mode du prêt, ce dispositif est extrêmement



lourd à gérer pour l'établissement. M. Rocque évoque rapidement le fait que cela pourrait être étudié d'un point de vue financier.

M. Lassaux aborde ensuite le sujet de la suppression des abattements des frais d'écolage pour les personnels enseignants en contrat expatrié et résident ayant 3 enfants ou plus scolarisés dans l'établissement. 4 familles sont concernées par cette question.

M. Lassaux indique qu'il s'agit de l'application d'une note de l'AEFE et que cette décision n'émane pas de l'établissement. Il signale que le Lycée a contacté l'AEFE pour obtenir des précisions quant à ce changement.

Mme Couloubaly insiste sur le fait que l'effet cumulé des nombreux nouveaux manuels scolaires à acheter, neufs d'une part, et à un tarif élevé en raison des frais d'importation et des marges pratiquées par les librairies de la ville de Nouakchott, la baisse régulière de l'Indemnité spécifique de vie locale, ainsi que la suppression de l'abattement des frais d'écolage, va peser lourd sur le budget des familles et ne sont pas de nature à faciliter le recrutement de nouveaux personnels à l'avenir sur le Lycée de Nouakchott.

M. Malara intervient pour rappeler que l'ISVL est calculée sur la base de plusieurs critères, parmi lesquels celui de la valeur de la monnaie du pays d'exercice. Il rappelle que l'état mauritanien est souverain dans le choix de ses politiques monétaires qui peut effectivement avoir des conséquences au détriment des allocataires de cette indemnité.

Mme Vernier Delpy, en sa qualité de représentante des personnels enseignants, alerte M. Lassaux sur le mécontentement que cette suppression va générer dans l'équipe éducative.

M. Zarouali prend la parole pour demander des informations concernant les Cartes de service, dites cartes roses. M. Lassaux assure que plusieurs réunions se sont tenues à l'Ambassade de France pour apporter une solution à ce problème. Il indique que le chef du SCG en est informé et rappelle que ces retards sont du fait du service du protocole du Ministère des Affaires étrangères de Mauritanie et non du Lycée ou de l'Ambassade de France. Il ajoute enfin que M. Sneigueil s'est rendu très souvent au Service du Protocole et n'a réussi à ce jour qu'à obtenir les cartes de trois personnels enseignants.

Mme Manciaux intervient pour assurer que M. Sneigueil s'emploie pleinement à l'obtention de ces cartes et se propose de contacter par téléphone personnellement les enseignants pour les informer de l'avancement de leur dossier. Elle précise qu'une copie de la note verbale à présenter au Protocole sera remise aux enseignants n'ayant pas obtenu leur carte et souhaitant quitter le territoire aux vacances prochaines, afin de présenter ce document aux autorités mauritaniennes pour justifier de leur présence sur le territoire ou en cas de contrôle de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Lassaux déclare la séance levée à 21 h 10.